



# Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



## FICHE PEDAGOGIQUE

**Volume Horaire : 507 heures 30 minimum**

<b>Public concerné</b>	Educateur – Educatrice de club de niveau départemental chargé(e) de l'encadrement des différentes équipes du club et de l'animation du projet du club dans le domaine sportif-éducatif et associatif.				
<b>Objectifs</b>	<p>Le moniteur de football encadre la pratique en sécurité, dans le cadre associatif, au sein des clubs de football ou structures affiliés à la FFF ou à une association membre de la FIFA. Il exerce son métier en cohérence avec les valeurs, orientations et cadre réglementaire de la FFF. Il répond des fonctions liées à l'environnement et aux structures ou secteurs du club dans lequel il est amené à intervenir. Il est en capacité de :</p> <p>Moniteur de football – Mention « Enfants-Jeunes » :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13, en sécurité</li><li>• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19, en sécurité</li><li>• Contribuer au projet d'un club ou d'une structure de football, en sécurité</li></ul> <p>Moniteur de football – Mention « Jeunes-Adultes »</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19, en sécurité</li><li>• Mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors, en sécurité</li><li>• Contribuer au projet d'un club ou d'une structure de football, en sécurité</li></ul>				
<b>Pré-requis</b>	<table border="1"><tr><td data-bbox="280 1052 357 1223"><b>Entrée en Formation</b></td><td data-bbox="395 1052 1492 1223">Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li></ul></td></tr><tr><td data-bbox="280 1223 357 1507"><b>Certification finale</b></td><td data-bbox="395 1223 1492 1507">Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale :<ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,</li><li>○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.</li></ul></td></tr></table>	<b>Entrée en Formation</b>	Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li></ul>	<b>Certification finale</b>	Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,</li><li>○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.</li></ul>
<b>Entrée en Formation</b>	Le candidat doit au moment de son entrée en formation lors du positionnement : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS) ou de la Prévention et Secours Civique niveau 1 (PSC1),</li></ul>				
<b>Certification finale</b>	Le candidat doit au moment de son inscription à la certification finale : <ul style="list-style-type: none"><li>○ Être âgé de 16 ans à 29 ans révolus,</li><li>○ Être licencié à la Fédération Française de Football pour la saison en cours,</li><li>○ Être titulaire de l'attestation fédérale de formation à l'arbitrage délivrée par la Fédération Française de football,</li><li>○ Avoir fait valider, durant la saison en cours, sa mise en situation professionnelle par le responsable pédagogique, sur la base des comptes rendus de visite du tuteur.</li></ul>				



# Brevet de Moniteur de Football en apprentissage

Titre à finalité professionnelle de niveau 4 inscrit au RNCP - code NSF 335  
(arrêté du 16 septembre 2021 publié au Journal officiel du 3 novembre 2021)



## Programme

La formation au TFP de Moniteur de Football se compose :

- Du Bloc 1, du Bloc 2 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour la mention Enfants/Jeunes
- Du Bloc 2, du Bloc 3 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour la mention Jeunes/Adultes
- Du Bloc 1, du Bloc 2, du Bloc 3 et du Bloc 4 et d'un stage pratique de mise en situation professionnelle pour les deux Mentions Enfants/Jeunes et Jeunes/Adultes

Le stagiaire en apprentissage suit l'une ou les deux mentions du TFP de Moniteur de Football.

- Bloc 1 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U6 à U13 en sécurité ;
- Bloc 2 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics U14 à U19 en sécurité ;
- Bloc 3 : Être capable de mettre en application des projets d'encadrement dans le cadre des publics seniors en sécurité ;
- Bloc 4 : Être capable de participer au projet et à la vie associative d'une structure de football en sécurité.

## M. S. P.

**Mise en Situation Professionnelle** : la formation doit être accompagnée d'un stage de mise en situation professionnelle d'une durée de 210 au sein d'un club ou d'une structure de football (150h d'animation, d'initiation ou d'entraînement ; 60 heures de projet club) validée au préalable par le représentant du DTN, puis attestée par le Président du club ou de la structure.

Cette **Mise en Situation Professionnelle**, consiste à entraîner tout au long de la saison (programmer, concevoir, animer, évaluer des séances entraînement) une équipe de football à 4, 5, 8 ou 11 ou Futsal jeunes ou seniors, féminin ou masculin.

## Méthodes et Supports

- Exposés théoriques, mises en situation pratiques, temps d'échanges entre formateurs et stagiaires, ateliers, travail de groupe.
- Supports pédagogiques sous forme de diaporamas, documentations remises aux stagiaires (livrets, clés USB, Claroline Connect)
- Plate-forme de formation à distance (Claroline Connect)
- Examen final